

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2025 à 20 H 30

Le trente janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 Janvier 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Treize) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Six dont quatre pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à Mme Marine MATA)

M. Guy VACHON (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2025.009 : Promesse de vente au bénéfice de la SCI ARGOUD 2 des parcelles cadastrées AB 171 à 172

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Sainte-Colombe avait décidé, par délibération n°2022.001 du 13 janvier 2022, d'acquérir un local commercial d'une superficie totale de 36,72 m² par voie de préemption constituant le lot numéro 2 dans l'ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété sis 43, rue Garon cadastré AB 171 et 172.

Ce bien a été acheté par la commune le 21 avril 2022 conformément à l'estimation des Domaines en date du 3 janvier 2022, soit 45 000 €.

Le 10 janvier 2025, France Domaine publie un avis dans lequel il estime la valeur du bien à 51 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15%, portant la valeur minimale de cession à 43 000 € (valeur arrondie).

La société dénommée SCI ARGOUD 2, dont le siège est 13, rue Paul Doumer à Sainte-Colombe, s'est montrée intéressée pour racheter ce local.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la vente du local commercial d'une superficie totale de 36,72 m², constituant le lot numéro 2 dans l'ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété sis 43, rue Garon cadastré AB 171 et 172 et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour négocier le prix de vente dans la limite des 15% de marge d'appréciation, soit 43 000 € minimum, signer une promesse de vente et par suite de la réalisation des conditions suspensives un acte de vente.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;
Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :
– Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;
– Que toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;
Vu l'avis des Domaines en date du 10 janvier 2025,

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le
ID : 069-216901892-20250130-2025_009-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature d'une promesse et d'un acte de vente à la société SCI ARGOUD 2 du lot numéro 2 de l'ensemble immobilier cadastré AB 171 à 172
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour négocier le prix de vente dans la limite des 15% de marge d'appréciation, soit 43 000 € minimum
- **DESIGNE** Maître JANEY, Notaire à Sainte-Colombe, pour la rédaction des actes correspondants
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 30 janvier 2025

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 31/01/2025
Affiché le : 31/01/2025